



La France est une belle, une grande, une généreuse idée. Elle puisait jadis sa force dans une diversité qu'elle parvenait toujours à assimiler en en tirant le meilleur. Modèle d'Etat-nation, elle était admirée. Sa voix portait haut et loin. Aujourd'hui, l'idée, la grandeur et le modèle se sont évanouis. Depuis quarante ans, les gouvernements successifs, contaminés par l'esprit soixante-huitard libéralo-libertaire, ont tout lâché par conviction ou par faiblesse. Apprentis-sorciers, ils ont construit et appuyé une Union européenne qui est l'un des pires avatars d'une mondialisation destructrice. Crise économique, panne de l'ascenseur social et absence de maîtrise des flux migratoires ont eu des effets ravageurs.

Les liens qui unissaient les Français se distendent de jour en jour. Face à ceux qui trouvent que tout va très bien dans le meilleur des mondes, à ceux qui ont baissé les bras, à ceux qui ne voient d'issue que dans la dissolution de l'Etat-nation et dans le communautarisme et à ceux qui envisagent au contraire d'enfermer la France dans une bulle au prix d'un travestissement complet de notre histoire, nous nous assignons une mission en tant que patriotes, républicains et gaullistes, celle de reprendre au plus vite la voie de la cohésion nationale. Comme l'écrivait le général de Gaulle : « En dépit des heurts, des secousses, des divisions qui manquent régulièrement de briser notre pays et notre société, il faut nous retrouver tous, nous respecter mutuellement, nous rapprocher les uns des autres, dans notre unité nationale ». Pour y parvenir, Debout la France a réuni pendant six mois élus de terrain, responsables religieux, personnalités du monde associatif, mais aussi historiens, sociologues, démographes,...

Ils ont réfléchi autour d'un triptyque comprenant la politique de l'immigration, l'école de la et la laïcité. Enfin, le 6 avril 2013, au terme d'un colloque tenu à la mairie du XVII^e arrondissement de Paris devant 300 personnes, Nicolas Dupont-Aignan a présenté les 35 propositions de Debout la France pour réconcilier tous les Français. A Debout la France, nous prenons tous les Français sans exception quelles que soient leur origine, leur couleur de peau, leur religion. Comme le disait le général De Gaulle : « L'unité française exige que certains membres du corps de la patrie n'aillent pas en dépérissant tandis que d'autres prospèrent ». Cela implique que les valeurs et les lois de la République soient respectées par tous et que nul ne méconnaisse « l'ordre républicain ». La France doit rester généreuse mais n'a pas les moyens de prendre en charge toute la misère du monde et doit se donner les moyens d'assimiler les populations qu'elle accueille. Elle doit retrouver la maîtrise de ses frontières et n'accorder la nationalité française qu'à ceux qui se montrent motivés.

La laïcité républicaine est un élément déterminant du vivre ensemble. Elle doit être ferme, fermement défendue, mais certainement pas instrumentalisée comme tel a été le cas par les uns et par les autres au cours du dernier quart de siècle. Comme il existe des intégrismes religieux, l'intégrisme laïc est aussi un danger car il stigmatise et divise. La vraie laïcité, celle de Ferry, de Briand, de Mendès-France et de De Gaulle est celle qui permet à chacun de s'épanouir sans agresser les autres. Enfin, l'éducation occupe une place capitale dans notre programme. Elle apprend à aimer la France, permet de trouver sa place dans notre société et forge des citoyens responsables. La méritocratie républicaine implique de revenir aux fondamentaux, de renoncer à l'idéologie pédagogue au profit d'une vraie pédagogie et de lutter contre toutes les inégalités qu'elles soient sociales, géographiques ou ethniques. Les Français ont des ressources inépuisables de vigueur, d'astuce et de générosité. Debout la France les appelle à le rejoindre pour faire vivre ce programme parce que rien n'est irréversible pour qui fait preuve de courage, de fermeté et d'esprit de rassemblement.

1

Nous discuterons chaque année au Parlement du nombre légal d'entrées sur le territoire français pour réduire de moitié les flux actuels d'immigration (de 200 000 à 100 000 par an).

- Pour y parvenir, il faudra renforcer les outils afin de disposer de statistiques fiables sur l'immigration.

2

Nous organiserons un moratoire de 2 ans pour suspendre le regroupement familial. A l'issue de cette période, l'objectif sera de passer de 90 000 à 30 000 entrées par an sur notre territoire au titre du regroupement familial.

Par la suite nous pourrions nous inspirer de l'exemple danois :

La politique de regroupement familial y repose sur un système de points . Celui-ci est conditionné par l'obtention d'un seuil minimum de points (120 pour ceux ayant moins de 24 ans, 60 pour les autres) à partir de la liste suivante de critères, qui sont, par ordre décroissant d'importance, la formation, l'expérience professionnelle, la maîtrise d'une langue (danois, suédois, norvégien, anglais, français, espagnol ou allemand) et le respect de divers points (compétences linguistiques d'un plus faible niveau, engagement à ne pas s'installer dans un ghetto, volontariat dans le domaine humanitaire...).

3

Nous réinstaurerons la limitation de 2008 concernant le nombre d'étudiants autorisés à entrer sur le territoire français , qui était de 50 000, notamment en appliquant plus strictement la règle qui contraint un étudiant étranger à retourner dans son pays d'origine après 3 redoublements.

4

Nous n'accorderons le droit d'asile qu'à 10 000 personnes par an au maximum.

- A l'image de ce qui se fait en Allemagne, une assignation à résidence sera mise en place et l'examen du dossier ne devra pas prendre plus de 2 mois.

L'asile est un droit, il ne doit pas être détourné pour rester illégalement en France.



➤ **5**

Nous définirons annuellement au Parlement une liste des professions autorisées pour l'immigration économique.

L'immigration peut être un atout pour l'économie française, à condition qu'elle soit encadrée.

➤ **6**

Nous remettons en place le contrôle aux frontières et nous dénonçons unilatéralement les accords de Schengen.

La survie et la réussite du modèle d'intégration français passent nécessairement par une maîtrise de nos frontières.

➤ **7**

Nous relancerons l'idée de l'Union méditerranéenne et une véritable politique pour le développement de l'Afrique sera mise en œuvre.

• Pour cette raison, nous proposons :

- Une coopération privilégiée avec l'Espagne, l'Italie, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie .
- La négociation d'un accord d'échanges partagés pour favoriser les délocalisations d'industries vieillissantes (comme le textile) vers le Maghreb plutôt que vers l'Asie.
- La signature d'accords migratoires pour inciter des étudiants formés en France à rentrer dans leur pays d'origine.
- Des transferts de technologies entre nos pays pour permettre à terme une plus grande autosuffisance alimentaire et investissements dans la recherche agricole qui n'ont cessé de chuter depuis 30 ans.

C'est par un authentique développement du continent africain que nous mettrons un coup d'arrêt à l'émigration massive des Africains vers la France.

7 8

Nous alourdirons les amendes et créerons de nouvelles peines de prison pour tous ceux qui organisent et profitent de l'immigration illégale.

Les profiteurs de l'immigration illégale sont ceux qui exploitent les travailleurs illégaux. La priorité est donc de renforcer les sanctions à l'égard de ceux qui exploitent la misère.

Puisque la France a récemment supprimé le délit de solidarité (en janvier 2013), il est désormais légal de nourrir, d'héberger et d'aider un immigré clandestin, tant que c'est sans contrepartie ; ce qui ne va évidemment pas favoriser la baisse de l'immigration illégale dans notre pays. Au contraire, la France gagnerait à s'inspirer de l'Espagne qui est beaucoup plus stricte à l'égard de tous ceux qui favorisent l'immigration clandestine. Le code pénal espagnol punit en effet d'une peine de prison de deux à cinq ans et d'une amende de six à douze mois, exprimée en jours-amende :

- L'embauche de travailleurs étrangers dépourvus de permis de travail dans des conditions qui portent préjudice, qui suppriment ou qui restreignent les droits reconnus aux salariés par le droit du travail ;
- Le fait de promouvoir ou de favoriser l'immigration clandestine des travailleurs ;
- Et quiconque simule un contrat, une colocation ou se livre à toute autre tromperie pour favoriser l'immigration.

7 9

Nous supprimerons l'aide médicale d'État (AME) et établirons dans chaque département un dispensaire géré par l'État pour les étrangers illégaux.

La France doit rester généreuse envers les plus nécessiteux mais elle ne peut pas prendre en charge toute la misère du monde.

7 10

Nous conditionnerons l'accès aux aides sociales qui, pour rappel, sont nationales et non internationales, à la volonté d'insertion dans la société. Un délai de carence de 2 ans pour l'aide au logement, la CMU et le minimum vieillesse sera instauré.



11

Nous n'accorderons le droit de vote qu'aux seules personnes disposant de la nationalité française.

Nationalité et droit de vote sont indissociables, ils forment un bloc.

12

Nous exigerons des étrangers demandant leur naturalisation qu'ils fournissent des preuves de leur assimilation via, par exemple, la maîtrise de la langue française ou la signature d'une charte des valeurs.

La nationalité française n'est pas automatique, elle se mérite.

En Espagne, le demandeur doit justifier de sa « bonne conduite civique » et de son intégration dans la société espagnole. Il doit en particulier maîtriser la langue. L'octroi de la nationalité est subordonné à la renonciation à la nationalité d'origine, sauf pour les ressortissants des pays avec lesquels l'Espagne entretient des liens particuliers (pays d'Amérique latine, Andorre, Philippines, Guinée équatoriale et Portugal). Dans les six mois qui suivent la notification de la décision lui octroyant la nationalité espagnole, l'étranger doit :

- jurer fidélité et obéissance aux institutions espagnoles ;
- renoncer à sa nationalité d'origine ;
- faire mentionner l'acquisition de la nationalité espagnole sur le registre espagnol de l'état civil.

Si ces démarches ne sont pas effectuées dans le délai prescrit, la décision devient caduque.



13

Nous maintiendrons le droit du sol, mais en demandant au jeune né en France de parents étrangers d'en manifester la volonté entre 16 et 21 ans.

En Allemagne, la loi prévoit que la nationalité allemande est automatiquement accordée, dès la naissance, aux enfants de la deuxième génération de l'immigration, dont les parents sont eux-mêmes nés à l'étranger, à condition que ces derniers aient depuis au moins huit ans leur résidence habituelle en Allemagne et disposent d'un titre de séjour permanent.

14

Nous serons fermes sur toutes les mesures portant atteinte aux valeurs républicaines et concentrerons notamment nos efforts pour mettre un terme aux pratiques polygames.

Les valeurs de la France sont la base de son vivre ensemble, elles ne sont pas négociables.

▮ 15

Nous édifierons un pacte de respect mutuel entre la République et les religions afin que soit mis un terme aux différentes pressions qui visent à interdire certaines pratiques alimentaires et qui établissent des mesures d'exception dans les hôpitaux et les piscines.

▮ 16

Nous bannirons le port ostentatoire de signes religieux (voile, kippa, croix) dans les services publics et à l'accueil public des entreprises privées.

La France respecte les pratiques et manifestations religieuses mais celles-ci ne doivent pas remettre en cause la neutralité de l'espace public.

▮ 17

Nous réformerons en profondeur le mode d'élection du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) afin qu'il cesse d'être aliéné par des puissances étrangères et qu'il reflète enfin la diversité de l'Islam de France.

▮ 18

Nous imposerons aux imams français de se former au sein d'écoles contrôlées par l'État.

▮ 19

Nous exigerons que le prêche soit fait en français même si la liturgie pourra se faire dans une autre langue.

Depuis le Concile Vatican II, le prêche dans les églises se fait en français et plus en latin, à l'exception de quelques intégristes. En Indonésie, pays musulman le plus peuplé au monde, il ne se fait pas en arabe, langue du Coran, mais dans la langue officielle.

↳ **20**

Nous encadrerons les carrés confessionnels dans les cimetières par une loi pour ne plus les laisser à la seule appréciation des municipalités.

↳ **21**

Nous créerons un fonds national de financement des cultes (taxes à l'abattage, deniers ...) contrôlé par l'État et qui servira à financer les lieux de culte de chaque religion.

↳ **22**

Nous mettrons fin au financement des cultes et associations cultuelles par l'étranger.

Aujourd'hui, ce sont les puissances étrangères qui financent certains cultes. C'est une ingérence dangereuse. Nous l'interdirons. L'État contrôlera tous les mouvements de fonds importants des cultes.



↳ **23** _____

Nous rétablirons la double peine.

↳ **24** _____

Nous faciliterons le transfert d'étrangers condamnés en France vers leurs pays d'origine pour qu'ils y purgent leur peine.

Il faut en effet s'inspirer de notre voisin belge qui, en mai 2011, a signé un traité avec le Maroc. Désormais, les détenus marocains des prisons belges peuvent purger leur peine dans leur pays d'origine. Toutefois, les critères prévus par le traité sont strictes et ne sont applicables qu'à un nombre limité de personnes.

↳ **25** _____

Nous n'aurons aucune tolérance à l'égard de la délinquance et nous abrogerons les lois laxistes de l'UMP et du PS (loi Dati et future loi Taubira).

*À l'impunité pour tous des socialistes, nous opposons
l'impunité zéro des républicains.*

↳ **26** _____

Nous rétablirons les services publics là où ils ont disparu, par exemple dans les banlieues et les campagnes.



27

Nous encouragerons le retour des commerces de proximité et des professions libérales dans les territoires où ils sont manquants.

Les inégalités en France ne sont pas seulement sociales mais aussi territoriales. Une politique de relocalisation des services publics et des emplois est donc vitale.

28

Nous ferons de l'apprentissage du français que ce soit à l'école ou dans les cours pour adultes une grande cause nationale.

29

Nous supprimerons l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO).

Il faut savoir qu'en France l'Éducation nationale propose aux enfants de parents d'origine étrangère d'apprendre la langue d'origine de leurs parents, sans même que ces derniers n'en fassent la demande.

30

Nous redonnerons à l'histoire et à l'éducation civique toute la place qu'elles méritent et aux maîtres les moyens d'exercer leur autorité en classe.

L'assimilation commence par la langue et l'histoire.

31

Nous rendrons le port de l'uniforme obligatoire dans le primaire et au collège.

L'uniforme permet de gommer les différences sociales et donne un sens à l'égalité républicaine. Il est déjà répandu dans les Collectivités d'Outre Mer, à la satisfaction de tous.



— 32 —

Nous remettrons l'apprentissage de la Marseillaise et des symboles de la République dans les écoles et les collèges.

*C'est par l'éducation que l'on devient citoyen
et que l'on apprend à aimer la France*

— 33 —

Nous organiserons, une fois par an, au sein de chaque établissement scolaire, une cérémonie de lever de drapeau.

— 34 —

Nous instaurerons un service national obligatoire de 3 mois, qui pourra être civique ou militaire.

— 35 —

Nous mettrons fin aux procédures d'exception pour les concours d'entrée aux grandes écoles quand elles sont en contradiction flagrante avec le principe de l'égalité républicaine



DEBOUT LA FRANCE - 55 rue de Concy - 91330 YERRES
Tél. 01 69 49 17 37 - www.debout-la-france.fr / courrier@debout-la-france.fr
[@DLF_Officiel](https://twitter.com/DLF_Officiel)

RÉCONCILIER LES FRANÇAIS,
C'EST POSSIBLE !